



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 08 juillet 2019
affiché ou publié le lundi 08 juillet 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190627-lmc1H22213H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22213H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 087-19

Objet : *RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la construction de la retenue collinaire de la Vilette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<i>Cognin</i>	Florence Vallin-Balas
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	Albert Darvey
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Laysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoiz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 087-19

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la construction de la retenue collinaire de la Villette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que le schéma directeur d'irrigation de l'Epine prévoit la construction de la retenue collinaire de la Villette et des réseaux associés, sur la commune de La Motte-Servolex.

Par décision n° 003-19 du 21 février 2019, le Bureau a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cisalb pour la construction de la retenue collinaire de la Villette.

Le marché de travaux correspondant, lancé le 24 avril 2019, est composé de deux lots :

- lot n° 1 : création de la retenue collinaire,
- lot n° 2 : création du réseau d'irrigation.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 19 juin 2019 a rendu un avis positif sur l'attribution des deux lots comme suit :

- lot n° 1 : le groupement Famy/Mauro/Fontaine pour un montant de 421 818,18€ HT,
- lot n° 2 : le groupement Mauro/Famy/Fontaine TP/Aqualians pour un montant de 274 616,20 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue et approuve le marché pour la construction de la retenue collinaire de la Villette et du réseau d'irrigation associé à La Motte-Servolex, avec les entreprises et pour les montants indiqués ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 087-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la construction de la retenue collinaire de la Villette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22213H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22213H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019